

Création de l'association Interparc normand

Jeudi 8 décembre 2022 – Hôtel de Région

Jeudi 8 décembre 2022, l'assemblée générale constitutive de l'association *Interparc normand* s'est déroulée à l'hôtel de Région, en présence des représentants des Parcs naturels régionaux normands et de Hubert Dejean de la Batie, vice-président de la Région Normandie en charge de la transition environnementale et énergétique.

Il existe en Normandie 4 Parcs naturels régionaux qui représentent 17% du territoire régional :

- Boucles de la Seine Normande : créé en 1974, 75 communes, 90 900 hectares,
- Normandie Maine : créé en 1975, 141 communes, 257 000 hectares
- Marais du Cotentin et du Bessin : créé en 1991, 110 communes, 146 650 hectares
- Perche : créé en 1998, 88 communes, 194 000 hectares

Acteur fondateur des Parcs naturels régionaux, la Région leur apporte un soutien technique et financier défini dans le cadre des contrats de Parc triennaux. Sur la période 2021-2023, la Région participe ainsi à la mise en œuvre des Chartes des 4 Parcs à hauteur de 8,2 millions d'euros pour assurer la protection de leur patrimoine paysager et naturel, pour valoriser leurs atouts dans une logique de développement local durable et contribuer à l'atténuation et l'adaptation du territoire régional aux conséquences du changement climatique.

Depuis de nombreuses années, les Parcs naturels régionaux de Normandie travaillent ensemble sur des sujets communs. C'est le cas dans de nombreux domaines d'intervention, comme le changement climatique (avec le GIEC normand), l'aménagement du territoire, la biodiversité, la cartographie des milieux, les révisions de charte de Parc ou encore l'administration avec des procédures mutualisées et simplifiées. Les 4 Parcs travaillent également de concert pour leur participation à des événements d'ampleur, comme le FENO (Festival de l'excellence normande), organisé chaque année par la Région Normandie, ou encore l'Armada.

La création de l'association *Interparc normand* a pour objectif de développer, valoriser et mieux faire connaître l'action des Parcs naturels régionaux de la Région Normandie.

L'interparc normand a pour ambition d'être un interlocuteur reconnu dans la définition et la mise en œuvre des politiques publiques de développement des

territoires ruraux et péri-urbains, de développement durable et de préservation des espaces naturels de Normandie. Notamment à travers la mise en œuvre de projets collectifs et expérimentaux et le développement de nouveaux partenariats en lien avec les politiques régionales. Elle a capacité à représenter les intérêts collectifs des Parcs naturels régionaux de la Région Normandie auprès des grands acteurs régionaux, voire nationaux et européens en lien et dans le respect des prérogatives de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France.

Son action se structure essentiellement autour des orientations suivantes :

- la construction d'une identité commune
- la mise en valeur des Parcs naturels régionaux dans la Région Normandie,
- la contribution à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques régionales,
- la représentation commune des Parcs dans les instances régionales, nationales et européennes,
- la diffusion et le transfert d'expérimentations ou d'innovations,
- la promotion du partage d'expériences avec d'autres territoires, en région et hors région,
- la conception et la mise en œuvre de projets communs,
- la mutualisation de moyens humains, techniques ou matériels, de savoir-faire et d'expertise.

Composition du bureau :

- Président : Laurent Marting, président du Parc naturel régional Normandie Maine et vice-président de la Région Normandie.
- Vice-présidente : Anick Bruneau, présidente du Parc naturel régional du Perche
- Secrétaire : Françoise Lerossignol, présidente du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin
- Trésorier : Jacques Charron, président du Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande

